



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : / /	Séance du Jeudi 5 décembre 2024 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	---	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 21h54.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 17), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. DUMONT/S. LESCURE ; B. ANDREZ/P. BENOIT.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2024

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bernard LAPOIRE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 21 octobre 2024

2. Action sociale en faveur du personnel – Conditions d'attribution pour 2024

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dotation de bons cadeaux d'une valeur de 50 € par agent répondant aux conditions ci-dessus indiquées,
- Indique que cet avantage sera attribué en une seule fois au cours de l'année 2024 à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent et à engager les dépenses correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

3. Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE)

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans les conditions annoncées

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

4. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) – Renouvellement des marchés d'assurance

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée et tout document afférent,
- Autorise l'engagement des dépenses correspondantes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 15 Contre : 5 Abstention : 0

5. Autorisations de stationnement de Taxis

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise de porter le nombre d'emplacements de stationnements offerts à l'exploitation des taxis sur la commune de Valdahon à 11.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

6. Renouvellement de la convention de mise à disposition des agents de la police municipale de la commune à la Communauté de Communes de portes du haut-Doubs (CCPHD) pour l'aire d'accueil des gens du voyage

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de cette convention, selon les modalités détaillées en annexe, et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

7. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Madame le Maire au titre de l'année 2025

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable concernant la liste des dimanches ci-dessus proposée.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

8. Petites Villes de Demain (PVD) – Rénovation énergétique du pôle scolaire Lavoisier – Avenant n°1 à la convention de mandat

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-annexé.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

9. Mobilité : convention d'utilisation des arrêts de bus par le service Y'LICO

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention d'utilisation des arrêts communaux par le service Y'LICO ci-annexée ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs au projet.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

10. BUDGET PRINCIPAL – DM n°16 chapitre 66 - charges financières

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur l'ouverture des crédits selon la DM n°16 jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

11. BUDGET PRINCIPAL -DM n°17 - Anomalies spécifiques compte 1338

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur l'ouverture des crédits nécessaires selon la DM n°17 jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

12. BUDGET PRINCIPAL - DM n°18 – Migration serveur - Transfert de crédits

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la DM n°18 jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

13. BUDGET PRINCIPAL - DM n°19 – Matériel électrique modulable

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur l'ouverture des crédits nécessaires selon la DM n°19 détaillée en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

14. BUDGET PRINCIPAL - DM n°20 – Subvention à l'association Amicale Memory 1944

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention d'un montant de 400 € à l'association Amicale memory 1944, et se prononce en conséquence sur l'ouverture des crédits nécessaires, selon la DM n°20 détaillée en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

15. BUDGET PRINCIPAL - DM n°21 - Maternelle Lavoisier – transfert de crédits

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur le transfert de crédits nécessaires, selon la DM n°21 jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

16. BUDGET PRINCIPAL 2024 – Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques

Ce point est ajourné.

COMMUNICATION

17. Communication – Nouvelle identité visuelle (logo et charte graphique)

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cette nouvelle charte graphique.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES

18. Budget annexe – Vallon Saint Michel - STOCKS LOTISSEMENT- DM n°3

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur l'ouverture des crédits nécessaires selon la DM n°3 jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR

